

Certified Information Privacy Professional/Europe (CIPP/EU) + examen

Durée: 2 Jours Réf de cours: CIPPE Méthodes d'apprentissage: Classe à distance

Résumé:

Cette formation permet aux participants d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires sur les concepts de la vie privée et les lois et pratiques en matière de protection des données. Ils découvriront les principes et les approches communes de la protection de la vie privée ainsi que les principaux modèles de protection de la vie privée utilisés dans le monde. Une introduction aux concepts de sécurité de l'information et à la gestion et à la gouvernance de la sécurité de l'information sera abordée, ce qui inclut les cadres, les contrôles et la gestion de l'identité et de l'accès. Les participants apprendront également ce qu'est la protection de la vie privée en ligne en ce qui concerne l'utilisation des informations personnelles sur les sites web et les autres technologies liées à l'internet.

La structure du droit européen, l'application des lois européennes sur la vie privée et la sécurité, et la gestion de l'information d'un point de vue européen seront abordées, ainsi que les limites de la collecte et de l'utilisation des données par le secteur privé. Cette formation fournira également une introduction aux considérations relatives à la vie privée sur le lieu de travail et aux lois de l'UE relatives au marketing, aux données financières, à la sécurité des données et à la notification des violations.

Mise à jour : 20.12.2023

Public visé:

Cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont besoin d'une compréhension fondamentale de la confidentialité des informations et de la protection des données.

Toute personne souhaitant obtenir la certification CIPP/E

Objectifs pédagogiques:

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - Identifier les concepts de la protection des données
 - Appréhender la protection des données et les concepts de sécurité de l'information
 - Savoir gérer et gouverner la sécurité de l'information

Pré-requis:

■

Test et certification

Le plan d'examen indique le nombre minimum et maximum de questions à inclure dans l'examen du CIPP/E dans les principaux domaines du corpus de connaissances. Les questions peuvent porter sur n'importe lequel des sujets énumérés dans chaque domaine. Vous pouvez utiliser ce plan pour guider votre préparation à l'examen CIPP/E. Par exemple, environ 60% des questions de l'examen du CIPP/E proviennent du domaine IT.

Après cette formation, nous vous conseillons le(s) module(s) suivant(s):

- CIPM
- CIPT
- CIPM - Certified Information Privacy Manager + examen

Contenu:

Introduction à la protection européenne des données

- Origines et contexte historique
- Raison d'être de la protection des données
- Lois sur les droits de l'homme
- Les premières lois et réglementations
- La nécessité d'une approche européenne harmonisée
- Le traité de Lisbonne
- Les institutions réglementaires européennes
- Le Conseil de l'Europe
- Cour européenne des droits de l'homme
- Le Parlement européen
- Commission européenne
- Conseil européen
- Cour de justice européenne
- Cadre législatif
- La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel de 1981 (la Convention du CdE)
- La directive européenne sur la protection des données (95/46/CE)
- La directive de l'UE sur la vie privée et les communications électroniques (2002/58/CE) - telle qu'amendée
- La directive européenne sur la conservation des données (2006/24/CE).
- Lois nationales sur la protection des données en Europe

Loi et règlement européens sur la protection des données

- Concepts de protection des données
- Données à caractère personnel
- Données personnelles sensibles
- Traitement
- Contrôleur
- Responsable du traitement
- Personne concernée
- Application de la loi
- Etablissement dans l'UE
- Non-établissement dans l'UE
- Principes de protection des données
- Loyauté et licéité
- Limitation de la finalité
- Proportionnalité
- Qualité des données
- Critères de traitement légitime
- Consentement
- Nécessité contractuelle
- Obligation légale, intérêts vitaux et intérêt public
- Intérêts légitimes
- Catégories particulières de traitement
- Obligations d'information
- Principe de transparence
- Avis de confidentialité
- Avis stratifiés
- Droits des personnes concernées
- Accès des personnes concernées
- Rectification, effacement ou verrouillage des données
- Droit d'opposition
- Décisions individuelles automatisées
- Confidentialité et sécurité
- Mesures techniques et organisationnelles appropriées
- Notification des violations
- Engagement des sous-traitants
- Exigences en matière de notification
- Contenu de la notification
- Contrôle préalable
- Registres nationaux
- Transferts internationaux de données
- Justification de l'interdiction
- Juridictions sûres
- Sphère de sécurité
- Contrats types
- Règles d'entreprise contraignantes (BCR)
- Dérogations
- Supervision et application
- Les autorités de contrôle et leurs pouvoirs
- Le groupe de l'article 29
- Rôle du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Respect de la législation et de la réglementation européennes en matière de protection des données

- Relation de travail
- Base juridique du traitement des données relatives aux employés
- Stockage des dossiers du personnel
- Contrôle du lieu de travail
- Comités d'entreprise européens
- Systèmes de dénonciation
- Activités de surveillance
- Communications
- Télévision en circuit fermé (CCTV)
- Authentification biométrique
- Services de localisation (LBS)
- Activités de marketing
- Télémarketing
- Marketing direct
- Ciblage comportemental en ligne
- Technologie de l'internet et communications
- Informatique en nuage
- Témoins de connexion
- Adresses IP (Internet Protocol)
- Marketing par moteur de recherche (SEM)
- Services de réseaux sociaux
- Externalisation
- Obligations en matière de protection des données dans un contrat d'externalisation
- Délocalisation

Méthodes pédagogiques :

Support officiel remis aux participants

Autres moyens pédagogiques et de suivi:

- Compétence du formateur : Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées et ont au minimum cinq ans d'expérience d'animation. Nos équipes ont validé à la fois leurs connaissances techniques (certifications le cas échéant) ainsi que leur compétence pédagogique.
- Suivi d'exécution : Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est signée par tous les participants et le formateur.
- En fin de formation, le participant est invité à s'auto-évaluer sur l'atteinte des objectifs énoncés, et à répondre à un questionnaire de satisfaction qui sera ensuite étudié par nos équipes pédagogiques en vue de maintenir et d'améliorer la qualité de nos prestations.

Délais d'inscription :

- Vous pouvez vous inscrire sur l'une de nos sessions planifiées en inter-entreprises jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation sous réserve de disponibilité de places et de labs le cas échéant.
- Votre place sera confirmée à la réception d'un devis ou "booking form" signé. Vous recevrez ensuite la convocation et les modalités d'accès en présentiel ou distanciel.
- Attention, si cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation, vous devrez respecter un délai minimum et non négociable fixé à 11 jours ouvrés avant le début de la session pour vous inscrire via moncompteformation.gouv.fr.

Accueil des bénéficiaires :

- En cas de handicap : plus d'info sur globalknowledge.fr/handicap
- Le Règlement intérieur est disponible sur globalknowledge.fr/reglement